



MAIRIE DE VENTEROL
24 rue du Bout du Monde
26110 Venterol

04.75.27.91.11
mairie-venterol@orange.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : le 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Lucas BERNARD, Manuel IMBERT et Vincent TEYSSERE (absents).

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Rémy VIARSAC.

1/ DELIBERATION 2024-061 : APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2024

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 09 octobre 2024, reçu par courrier électronique, affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la mairie ainsi que sur l'application *CityAll*. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

Voté à l'unanimité

2/ DELIBERATION 2024-062 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

En conformité avec le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 et de l'article D.521-10 du Code de l'éducation, les communes sont tenues de délibérer tous les trois ans pour définir le rythme scolaire hebdomadaire. Celui adopté le 03 décembre 2021, en vigueur depuis la rentrée de septembre 2022, arrivant à son terme, le Maire invite les élus à adopter l'organisation du temps scolaire pour

les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. Pour cela, il appelle à maintenir les dispositions actuelles, à savoir : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Maire indique que cette dérogation a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité à l'occasion du Conseil d'école, présidé par la directrice Madame MAURIN et tenu le 04 novembre 2024.

Voté à l'unanimité

3/ DELIBERATION 2024-063 : REVERSEMENT COLLECTE BLEUETS DE FRANCE

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

A l'occasion de la cérémonie du 106^e anniversaire de l'Armistice, le 11 novembre 2024, 103,54 euros ont été récoltés au bénéfice de l'Oeuvre Nationale du Bleuets de France, répondant aux enjeux de la solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre ainsi que celles d'actes de terrorisme. Il demande aux élus de l'autoriser à reverser cette collecte au Trésor Public.

Voté à l'unanimité

4/ DELIBERATION 2024-064 : AJUSTEMENT CHARGES LOCATIVES LOGEMENTS

COMMUNAUX

- Rapporteur : Denis GALLAND

Depuis mi-novembre, le bâtiment communal sis 3 Rue du Bout du Monde bénéficie d'un nouveau système de chauffage, une pompe à chaleur (PAC) remplaçant un dispositif à fioul vieillissant. Les quatre appartements disposent désormais chacun de sa propre PAC, permettant aux locataires, outre l'amélioration de leur confort, de veiller au plus près sur leur consommation et de régler leur facture d'énergie avec précision. Monsieur GALLAND invite les élus à prendre en considération cette installation et son impact sur le montant des charges locatives. Ainsi, il chiffre à 2 000 € les charges à répartir. Il propose de réviser les charges locatives à la baisse et de les établir, à compter de janvier 2025, comme suit :

- T2 de 44 m² : 25 €
- T2 de 54 m² : 30 €

- T3 de 75 m² : 45 €
- T4 de 89 m²: 50 €

Les élus valident cette proposition. Monsieur VIARSAC précise que les travaux de rénovation énergétique représentent un coût important pour la commune, qu'il faut amortir. De plus les PAC imposeront des frais d'entretien annuel. Monsieur EMERIAU salue le travail des équipes de *Vaison Froid* qui ont assuré l'installation des PAC. Il se dit satisfait et surpris du très faible bruit (38 dB) que produisent les PAC en activation. Il annonce que ce chantier d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment s'achèvera en totalité avant les fêtes de fin d'année, avec le remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres des communs, pour un dispositif double vitrage.

Voté à l'unanimité

5/ DELIBERATION 2024-065 : LOCATION RESERVE SOUS EGLISE NOTRE-DAME

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Une administrée, résidente dans le centre bourg, ne dispose pas de local pour entreposer ses vélos électriques. Sachant que la Commune dispose d'un local d'environ 2 m² rue Bel-Air, sous l'église, cette personne propose de louer ce local et avance un loyer de 180 euros par an. Monsieur GRAS rappelle qu'à cet endroit, jadis les sanitaires d'un local destiné aux anciens, se trouve l'entrée des galeries de l'église. Bien que cette entrée soit entièrement bouchée, elle existe toutefois. Il souhaite donc que la mairie conserve un droit d'intervention à tout moment, en cas de nécessité. Le Maire affirme que cette prérogative figurera sur le bail. Il informe les élus de la volonté de l'administrée de bénéficier d'un bail de longue durée. Les élus acceptent et proposent une durée de dix ans.

Voté à l'unanimité

6/ DELIBERATION 2024-066 : TARIFICATION 2025 CANTINE SCOLAIRE

- Rapporteur : Denis GALLAND

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, la commune propose une tarification à 1 €/repas, avec le soutien de l'Etat, pour les foyers au quotient familial (QF) CAF inférieur à 1 000. Pour bénéficier de ce soutien, le tarif appliqué doit toutefois être de 1 € maximum.

Monsieur GALLAND salue le travail de la cantinière, Madame Estelle RISTE, ainsi que sa maîtrise du budget annuel alloué (22 000 euros) et sa rigueur dans les commandes effectuées auprès des fournisseurs. Il annonce que, grâce à elle et le conventionnement gratuit avec *Agap'Pro*, la cantine est référencée chez des grossistes qui pratiquent des tarifs compétitifs. Par conséquent, il propose de ne pas augmenter les tarifs. Pour les enfants demi-pensionnaires, la tarification en vigueur en 2025 restera donc la suivante :

- QF inférieur ou égal à 1 000 : 1 €
- QF entre 1 001 et 1 399 : 3,80 €
- QF supérieur ou égal à 1 400 : 4,00 €

La cantine scolaire étant ouverte à tous, des tarifs sont également proposés aux agents communaux, aux enseignants et à des visiteurs extérieurs. Par souci de lisibilité et de cohérence, le coefficient multiplicateur est maintenu sur la base du tarif d'un repas pour QF supérieur ou égal à 1 400. Les tarifs demeurent également inchangés, à savoir :

- Agents municipaux : 4,00 € x coefficient 1,25 = 5 €
- Enseignants : 4,00 € x coeff 1,50 = 6 €
- Visiteurs : 4,00 € x coeff 1,75 = 7 €
- Repas non réservé à l'avance* pour les enfants : 5 €
- Repas non réservé à l'avance* pour les enseignants : 8 €
- Repas non réservé à l'avance* pour les visiteurs : 9 €

(Réservation d'une semaine à l'autre, avant le mercredi minuit de la semaine précédente ; la cantinière passant ses commandes chaque jeudi pour la semaine suivante.)*

Voté à l'unanimité

6/ DELIBERATION 2024-067 : TARIFICATION 2025 SERVICES PERISCOLAIRES

- Rapporteur : Denis GALLAND

Au regard des dépenses de personnel engendrées par la Mairie pour les services périscolaires, de l'inflation, ainsi que des annonces du Gouvernement prévoyant la suppression de 40 millions d'euros du Fonds de soutien des activités périscolaires dans son Projet de Loi de Finances 2025, Monsieur GALLAND propose d'augmenter certains tarifs de 5 % (environ 10 centimes), y compris le tarif social pour les foyers ayant un Quotient familial CAF inférieur à 800, à compter de janvier 2025, soit :

- Garderie à l'unité le matin : 2.00 €, tarif social : 1.70 €
- Garderie à l'unité le soir : 2.00 €, tarif social : 1.70 €
- Prix de la garderie hors période d'inscription : 2.40 €, tarif social : 2.10 €
- Pause méridienne : 10 € une fois par an, tarif social : 5 € une fois par an
- Temps d'activités périscolaires : 1.20 € la journée, tarif social : 1.00 € la journée
- Plan Mercredi : 4.40 €, tarif social : 3.30 € / Réservation hors délai : 5.50 €, tarif social en réservation hors délai : 4.40 €
- Garderie le vendredi après-midi : 1.20 €, tarif social : 1.00 €

Pour rappel, les horaires des activités périscolaires sont les suivants, les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- 07h15 – 08h30 : Garderie
- 12h00 – 13h30 : Pause méridienne
- 16h – 16h15 : Quart d'heure gratuit durant lequel les parents sont libres de récupérer leurs enfants
- 16h15 – 17h15 : TAPs (sauf vendredi)
- 17h15 – 18h30 : Garderie

Horaires du mercredi :

- 08h30 – 09h : Accueil échelonné
- 09h – 12h : Activités Plan Mercredi

Concernant les dépenses consenties par la Mairie pour les services périscolaires, le Maire rappelle que ces derniers (personnel, matériel, intervenants), hors cantine, ont coûté 108 860,60 € en 2023. Ces dépenses sont équilibrées grâce aux participations de la Commune à hauteur de 72 150,59 € (66,3 %), des inscriptions des familles pour 20 389 € (18,7 %), et enfin des Prestations de service de la CAF pour 16 321,01 € (15 %).

Voté à l'unanimité

6/ DELIBERATION 2024-068 : TARIFICATION 2025 SALLE POLYVALENTE

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire rappelle que la Salle polyvalente fera l'objet de travaux de rénovation complète, en 2025, comme voté en Conseil municipal le 09 octobre dernier. Ces travaux concerneront la décoration (murs, plafond, sol), la lumière, l'acoustique, ou encore la cuisine (équipement, agrandissement). Compte tenu de ce projet d'investissement, et des nombreuses réservations déjà enregistrées, le Maire propose de maintenir les tarifs actuels pour la location de la salle polyvalente. Il propose cependant une prestation supplémentaire en cas de location lors d'un jour férié. En effet, la tarification appliquée actuellement est celle d'un jour traditionnel. Cependant, l'offre n'est pas identique. Les élus proposent donc une tarification similaire à celle d'un week-end. L'offre en 2025 sera la suivante :

- Location week-end pour les Venterolais : 190 €
- Location week-end pour les non-Venterolais : 415 €
- Location week-end pour une manifestation commerciale : 595 €
- Location week-end pour une association venterolaise : gratuit avec inscription préalable
- Location journée (week-end exclu) pour les Venterolais : 95 €
- Location journée (week-end exclu) pour les non-Venterolais : 205 €
- Location journée (week-end exclu) pour une manifestation commerciale : 295 €
- Location journée (week-end exclu) pour une association venterolaise : gratuit
- Location journée (week-end exclu) pour une association non-Venterolaise : 205 € ou -50% (102.50 €) si inscription dans les 14 jours précédant l'événement
- Location jour férié pour les Venterolais : 190 €
- Location jour férié pour les non-Venterolais : 415 €

- Location pour 1 heure : 15 €
- Location pour 1h30 : 20 €

Voté à l'unanimité

6/ DELIBERATION 2024-069 : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR 2025

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire rappelle que le Trésor Public clôturera, comme chaque année, le flux de paiement à la mi-décembre. Ainsi, aucun investissement ne pourra être réglé avant l'adoption du budget primitif 2025.

Toutefois, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.1612-1 prévoit que *“jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette”*.

A ce titre, dans le cadre du budget général (M57) et du budget Eau (M49), afin d'assurer le bon fonctionnement des services et de permettre le règlement des entreprises concernées, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée aux conseillers municipaux, à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2024, à savoir : 195 004,52 € (sur 780 018,11 €) pour le budget principal M57, 94 033 € (sur 376 132 €) pour le budget annexe M49.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'aménagement Place du Château :

Le resurfaçage du pourtour du boulodrome s'est achevé le 25 novembre. L'entreprise Clier TP a remplacé l'enrobé par du béton désactivé, dans la continuité de celui de la terrasse du Bistrot et de la Salle Duplan. L'objectif de ce projet : harmoniser la place et mieux inscrire le centre comme espace de vie. Le Maire soulève une interrogation quant au stationnement des véhicules autour du boulodrome. Selon lui, la valorisation des travaux et du lieu serait garantie par une interdiction de

stationnement. Il estime cependant qu'avec sept places de parking en moins, c'est la vitalité retrouvée sur cette place et ses commerces qui serait altérée. Les élus proposent unanimement de conserver les places de parking.

Mi-novembre, le tailleur de pierre Thomas Girard a réalisé la dalle qui recevra la fontaine, en plein milieu de la place. Ce chantier s'explique par des fuites importantes qui nécessitaient de revoir la dalle sur laquelle la fontaine est actuellement posée. La Mairie a profité de cette situation pour déplacer la fontaine et en faire l'élément central de la place. Le déplacement de la fontaine est programmé pour le 16 décembre.

Travaux sur les bâtiments communaux :

Le Maire rappelle que ce point est inscrit au programme des investissements 2024, à hauteur de 43 356 euros (financés à 50 % par le Département).

- *Local technique* : installation d'une plateforme de stockage démontable, permettant d'exploiter pleinement le bâtiment, par la société Orangequip, le 29 novembre (coût : 5 514 euros HT).
- *École* : trois fuites importantes affectaient l'école sur toute la longueur du bâtiment depuis plusieurs mois. Début novembre, Azouz El Massoudi les a intégralement et parfaitement réparées. Coût : 4 280 euros HT.
- *Salle Duplan* : agrandissement et mise en accessibilité PMR des sanitaires, ainsi que l'installation d'une hotte professionnelle, réalisés fin octobre. Concernant le conduit d'extraction, celui-ci sera enveloppé d'un bardage esthétique. Le ferronnier venterolais Yvan Bertona a été mandaté pour ce projet

Ordures ménagères :

Depuis le 19 novembre, une colonne en carton brun a été installée au point de collecte du Pont de Sauve, à l'entrée du village, côté Nord, par la Communauté de Communes. Aucune fréquence de ramassage n'a, pour l'heure, été définie. La CCBDP ajustera celle-ci en fonction de l'utilisation qui en sera faite. Monsieur TITZ rappelle les bons usages, à savoir : déposer uniquement des cartons bruns, les vider entièrement, les plier à plat ou les découper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion du Conseil municipal : à définir